

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2011

Le dix sept Janvier deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX ainsi que M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN, M. Guillaume GENDRAUX et M. Fabrice MICHELET

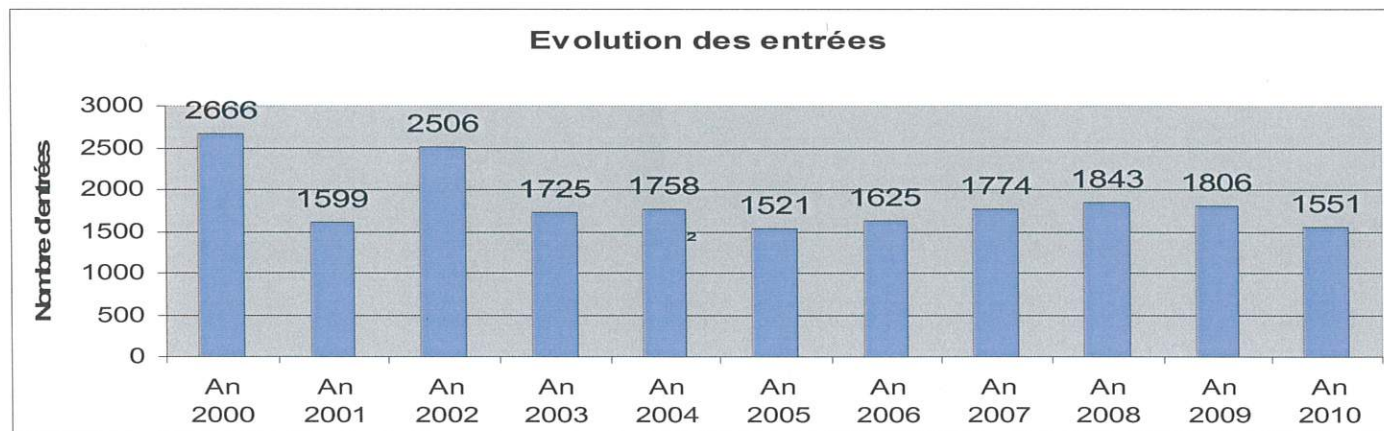
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et renouvelle ses vœux pour une bonne année 2011.

Après adoption du compte rendu de la séance du 29 novembre 2010, acception de la modification de l'ordre du jour le Conseil Municipal délibère comme suit :

BILAN DE L'ACTIVITE 2010 AU CHATEAU DE JAVARZAY ET PROJETS 2011

Christian Beaudoin agent chargé de la promotion du site du château de Javarzay, présente et commente le bilan de l'activité du Château de Javarzay en 2010 ainsi établi



La transformation, en 2010, du Comité Départemental du Tourisme a modifié les outils de promotion des sites touristiques, déléguée à une agence de communication.

Par ailleurs, certaines structures touristiques ont parfois été restructurées ou regroupées. Les coûts d'adhésion sur les guides qu'elles proposent ont été revus et parfois nettement majorés. La commune a donc décidé de surseoir pour une prochaine parution lorsque le projet de réaménagement du musée sera concrétisé.

Par ailleurs le nouveau système de fiches sur présentoir n'a pas séduit localement car il ne semblait pas adapté. Il a été constaté que les visiteurs prenaient les fiches du site où ils se trouvaient et non pas celles qui auraient pu les diriger vers d'autres lieux. L'effet escompté ne semble donc pas atteint.

Monsieur Beaudoin souligne par ailleurs que les groupes qui pouvaient atteindre jusqu'à 50 personnes ne sont plus que d'une trentaine.

Il remarque que la participation aux marchés voisins, avec 2 bénévoles, pour faire la promotion du site, est à renouveler car elle permet une rencontre avec le visiteur potentiel qui n'aurait pas eu l'idée de venir, sans y avoir été invité.

Il est remarqué que les visiteurs du canton sont peu nombreux (moins de 5%). La volonté de renouveler le musée, les expositions ... apparaît ici indispensable pour attirer ces visiteurs locaux qui ne revenaient pas.

Le nombre d'entrées pour les journées du patrimoine est stationnaire depuis 3 ans, il est de 460. Par contre, le nombre d'entrées sans les journées du patrimoine est en baisse de 19%. Il est également en baisse pendant la période estivale, de 9%.

La conclusion de cette baisse de fréquentation est que le château ne suscite plus un réel attrait. Son réaménagement devrait vraisemblablement, redynamiser les visites.

Le nombre de personnes accueillies au château de Javarzay, pour diverses raisons qui peuvent être autres que le souhait d'en faire la visite, est d'environ 3 500.

Monsieur le Maire complète le propos en signalant le travail de Chloé Boissinot qui s'excuse de ne pouvoir être présente car elle est retenue par des obligations professionnelles. Son stage échelonné sur plusieurs périodes, lui a permis d'établir le diagnostic, d'analyser et de tirer les conclusions du questionnaire distribué auprès des visiteurs, et enfin d'orienter des pistes pour la valorisation du musée.

Son analyse, qui n'est pas totalement partagée par tous les membres du groupe de travail, comporte des points positifs et négatifs :

les points positifs : membres des associations passionnés - équipe municipale motivée par le projet - 3 membres des associations sont membres du conseil municipal - le partenariat entre les associations et la commune est sain - le prix des entrées est abordable.

les points négatifs : faible présence du musée sur le Net - musée fermé en hiver- diversité des thèmes abordés - absence de fil conducteur entre les salles du musée.

4 réunions de travail ont été organisées en partenariat avec l'association des Amis du Château de Javarzay et l'Association CAIL.

Les orientations validées par ce groupe de travail sont présentées aux élus :

Création d'une 2^{ème} visite extérieure par audio-guides (MP3) : Château / église / maison des Lavandières - Investissement de 4000 € TTC - Recettes potentielles

Réaménagement de l'Orangerie : Aménagement en véritable entrée du musée - Écran sur lequel on pourrait visionner l'évolution du site - Frise - Investissement de 1000 € TTC

Salle des gardes : éclairage de la charpente - investissement de 2400 € TTC

Utilisation du bâtiment « atelier vivant d'art » : transformation en « grange aux souvenirs » - création de scénettes - travaux par les Amis du Château - investissement de 1500 € TTC

Réaménagement du grenier : allègement du contenu

Signalétique : mise en place de panneaux aux entrées de bourg - mise en place d'un panneau sur le parking - investissement de 3 000 € TTC

Développement des pages sur Internet : meilleure présentation du musée - meilleur référencement sur mots clés

Informé de ces divers projets, le Conseil Municipal sur proposition du Maire, et après en avoir discuté,

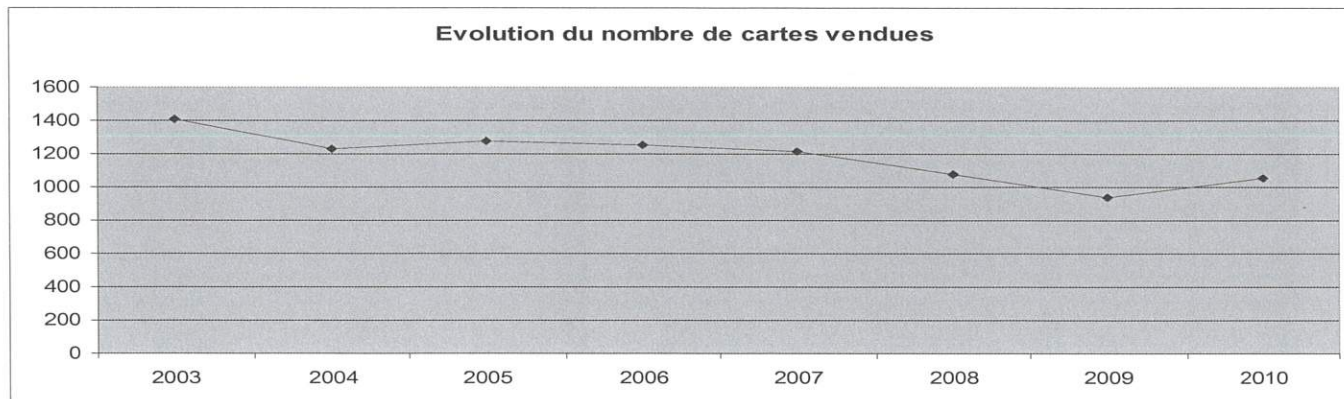
- valide les orientations ainsi décrites,
- décide d'ores et déjà, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 de la commune,
- accepte le principe de l'aménagement de la salle et notamment l'éclairage de la charpente pour lequel un devis a déjà été établi. Cependant Monsieur Gripon demande à ce qu'une consultation soit effectuée considérant qu'il est souhaitable de disposer de plusieurs devis pour faire le choix du prestataire. Le Conseil Municipal accepte le lancement de la consultation.
- prend note du phasage prévisionnel des aménagements.

Puis Monsieur Beaudoin dresse la liste des expositions qui seront accueillies au cours de l'été 2011.

REGLEMENT DE LA PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY ANNEE 2011

Madame Sylvie MAGNAIN rappelle aux élus que la réunion avec les pêcheurs de l'étang de Javarzay a eu lieu le dimanche 16 janvier 2011 pour dresser le bilan 2010 et les informer du projet de règlement 2011.

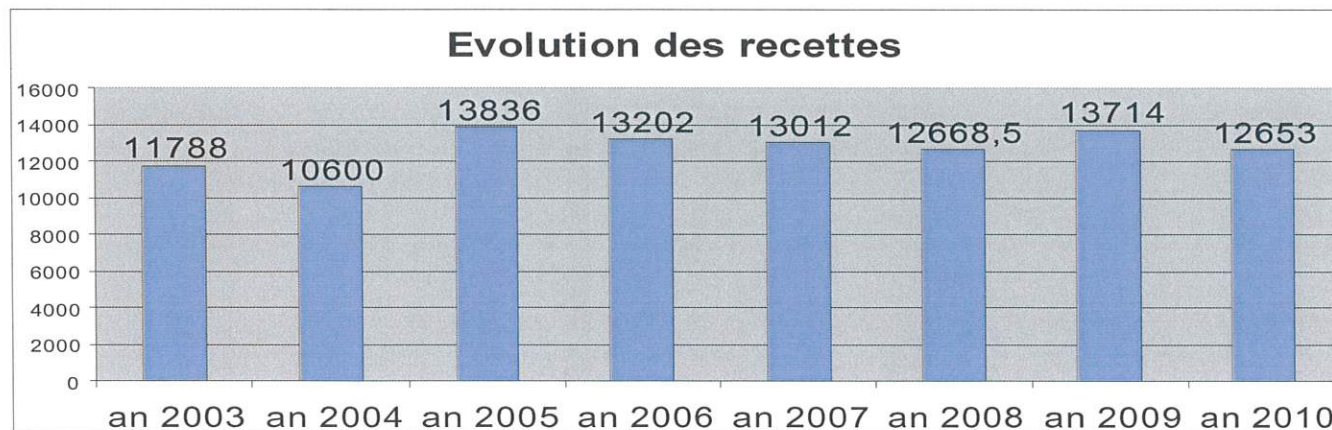
Elle commente le bilan 2010 :



Le nombre de cartes annuelles adultes est de 148 contre 182 en 2009 soit une baisse de 22.3%. Le nombre de cartes vendues pour les – de 16 ans est en baisse de 15.6%.

Il est proposé d'établir un questionnaire pour tenter d'en connaître les causes. Il sera distribué aux pêcheurs qui auront à s'exprimer sur les points positifs et les points à améliorer afin de conserver une activité pêche en concordance avec les attentes.

La diminution des ventes de cartes annuelles modifie sensiblement le produit global des recettes ainsi établi :



Puis le projet de règlement 2011 établi par la commission, soumis à l'avis de l'association PECH et présenté aux pêcheurs lors de la réunion du 16.01.2011, est examiné et validé à l'unanimité. Peu de modifications sont apportées par rapport à celui de 2010, il est cependant précisé :

Ouverture : samedi 26 février à 8 H uniquement pour les pêcheurs détenteurs de cartes annuelles
dimanche 27 février à 8 H pour tous

Fermeture : dimanche 27 novembre à 20 H

Horaires :

Du 26 février au 15 mai 2011 et du 12 septembre au 27 novembre 2011 jusqu'à 20 heures

Du 16 mai au 11 septembre jusqu'à 23 heures

Les tarifs sont ainsi modifiés :

	Tarif 2010	Tarif 2011
Cartes annuelles	58.50 €	60.00 €
Cartes annuelles < 16 ans	28.50 €	30.00 €
Cartes journalières	6.50 €	6.50 €
Cartes journalières < 16 ans	3.00 €	3.00 €
Enfants – de 6 ans	3.00 € ou 28.50 €	Gratuit

Cette gratuité est valable pour une canne sans moulinet.

Une consultation sera lancée pour l'empoissonnement. En 2010, il était de 1820 kgs de truites, 500 kgs de gardons, et 60 kgs de tanches soit 2 380 kgs de poissons, pour un montant global de 9 538 €.

Le règlement sera dans son intégralité, distribué aux pêcheurs et sera inséré sur le site internet et mis à la disposition de tous au secrétariat et dans les points de vente.

Les commerces dépositaires de cartes sont vivement remerciés pour leur participation :

BANCHEREAU JM et H. - BOULANGERIE GROSCOL -BOULANGERIE « Les Délices de Javarzay »- BOULANGERIE MAITRE - BOULANGERIE VACHER - FLEURY Alain - TABAC « Le Sèvre » LARGEAU J.

TRAVAUX DE REFECTION DU PONT SICARD

Le Conseil Municipal informé du résultat de la consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre (1 seule offre reçue pour un montant jugé prohibitif de 64 939 €uros TTC) accepte la proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » d'établir un cahier des charges et de lancer la consultation pour les travaux de réfection étant précisé que les entreprises devront solliciter un bureau d'études pour les critères techniques de portance à respecter. Il est précisé en accord avec le service des bâtiments de France que l'esthétique du pont devra être conservé.

ACHAT DE MATERIEL

Sur proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » qui a examiné les 4 offres reçues, le Conseil Municipal après avoir eu toutes les explications concernant le besoin et les caractéristiques du broyeur à végétaux nécessaire aux services techniques à savoir : Broyeur attelable sur notre tracteur - Tapis d'amené inférieur - 24 fléaux - Jeux de couteaux interchangeables - Capacité de branches jusqu'à 12cm,

Décide à l'unanimité d'acheter le broyeur proposé par les Ets Blanchard Motoculture de SAVIGNE (86) pour un montant de 13 311 € TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à ce titre là, dans le cadre du programme Leader via le Pays Mellois.

Confirme par ailleurs l'achat d'un épandeur à engrais et à sel (en cas de neige) pour un montant de 797 € TTC auprès des Ets Blanchard Motoculture dont le principe avait été acté.

INSTALLATION D'UNE ALARME AU CENTRE CULTUREL

Lors de la visite de la commission de sécurité en date du 03 décembre 2010, il a été indiqué par le préventionniste qu'une alarme de type III était nécessaire au Centre Culturel. Un délai de 6 mois a été accordé pour répondre à cette obligation. Une consultation a donc été lancée dans l'urgence, auprès de 3 entreprises spécialisées. Cependant une seule proposition a été reçue.

Il est décidé de surseoir pour prendre une décision.

Il est précisé que les conditions actuelles de l'utilisation de la salle ne présentent aucun risque, c'est pourquoi la commission a émis un avis favorable à la poursuite de son utilisation.

PRET DE MATERIEL AUX AGENTS

Des prêts de véhicules et matériels ont toujours été accordés aux agents mais aucune règle écrite n'existait. La commission « Agents –Elus » a étudié le dossier et propose de formaliser ce prêt qui reste occasionnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de prêt tel que défini. Il sera donc communiqué à l'ensemble des agents.

CREATION D'UN SIGGEC POUR LE PROJET DE GENDARMERIE

Les communes du canton ont donc invité, en décembre 2010, leur conseil municipal respectif à délibérer pour la création du Syndicat pour la gestion des gendarmeries. Toutes, à l'exception de Gournay Loizé, ont délibéré positivement. Du fait du refus de Gournay Loizé a priori motivée par un manque de précision sur le contexte et le projet, l'arrêté préfectoral de création du SIGGEC ne peut être pris avec effet au 01.01.2011 comme envisagé et doit être précédé d'un arrêté préfectoral de périmètre. Cet arrêté de périmètre va définir les communes concernées. Dès réception de cet arrêté de périmètre, chaque collectivité devra à nouveau demander à son conseil municipal de redélibérer. Nous sommes dans l'attente de cet arrêté donc il convient de surseoir pour délibérer.

SERVICE MENAGE – ORGANISATION SUITE AU DEPART DE Mme PICARD

Madame Roseane PICARD responsable du service ménage, a demandé son intégration dans une autre structure sur un poste à plein temps au 01.01.2011. La commission « emploi » a de ce fait, étudié la situation du service ménage, dans sa globalité. Une synthèse du contexte a été transmise aux élus.

Considérant le fait que l'entretien du gymnase jusqu'à présent assuré par le service communal va s'interrompre car la Communauté de Communes va l'effectuer en interne. Le nombre d'heures défalqué du service est de l'ordre de 21 heures par semaine auquel il convient d'ajouter le temps que Mme Picard consacrait aux interventions en qualité de pompiers,

Considérant que les autres missions qu'elle assurait peuvent être réorganisées en collaboration avec les agents en place,

Le Conseil Municipal envisage de ne pas remplacer Mme Picard et va solliciter le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Saint Maixent, pour demander sa suppression.

AVENUE – ECLAIRAGE DE LA PLACE EMILE THOMAS

Le projet de l'aménagement de l'avenue n'intégrait pas l'éclairage public de la Place Emile Thomas. Pour y remédier, il est proposé de rajouter au lot N° 2 confié à la Sarl Delaire, la fourniture et la pose d'une crosse qui serait installée sur la façade coté est de la Place Emile Thomas.

Après en avoir délibéré, considérant que cet éclairage est indispensable pour valoriser l'aménagement qui est en cours et pour améliorer le confort des locataires riverains de la place, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'avenant N° 2 au lot 2 confié à l'entreprise DELAIRE

AVENUE - TAPIS D'ENROBE – NEGOCIATION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général suggère des échanges ou déclassement de voirie départementale en voirie communale, déjà évoqués lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 Juillet dernier.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'agence territoriale de Melle pour étudier les diverses options.

La nouvelle proposition du Conseil Général serait de laisser la maîtrise d'ouvrage à la commune pour la réalisation de la couche de roulement sur l'avenue. Le Conseil Général verserait alors à la commune un fonds de concours. Cependant, il apparaît que le choix du maître d'ouvrage modifie le montant de la quote-part communale, le prix au m² n'étant pas le même pour le Conseil Général qui traite son marché pour l'ensemble des opérations départementales et pour la commune qui ne ferait qu'une opération ponctuelle. La négociation est en cours.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- mandate Monsieur le Maire pour poursuivre les négociations avec le Conseil Général.

- décide d'établir un cahier des charges et de lancer une consultation en procédure adaptée, pour l'ensemble des travaux de VRD à envisager « Rue de l'Eglise RD 737 », « Avenue de l'Hôtel de Ville RD737 », Avenue Auguste Gaud RD 737 », « Rue Elise Giroux RD 740 », « Rue du Docteur Laffitte RD 740 » « Rue du Commerce RD 740 ». La Commission « Finances – Marchés Publics » est mandatée pour donner suite à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec les riverains du quartier de Javarzay, organisée le 19 Janvier à 18 heures pour évoquer leurs préoccupations à l'entreprise CTPA et au représentant de la Maîtrise d'œuvre qui seront présents pour y répondre.

Par ailleurs, les élus sont invités à participer à un essai d'éclairage sur la Place de l'Eglise, le 26.01.2011.

Ils sont informés que la livraison des arbres se fera à la mi-février et que la fin du chantier est programmée pour la mi mai 2011.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Il est rappelé que la collectivité est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion FPT 79. Ce contrat garantit contre les risques financiers découlant des obligations statutaires de la collectivité à l'égard de son personnel communal, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladie ou d'accidents imputables ou non au service...

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2011. Le CDG 79 va donc le remettre en concurrence et propose de l'autoriser à souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité selon les modalités de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et du code des marchés publics

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le CDG 79 à lancer cette consultation aux lieux et places de la commune étant entendu que la commune garde la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT 4B

En date du 16 avril 2010, le Syndicat AEP de Loubigné avait délibéré en vue de son adhésion au Syndicat B à compter du 01 Janvier 2011, or il vient, eu égard aux modalités de transfert financier habituel en pareil cas, de décider de surseoir à cette adhésion.

Cependant, afin d'être en conformité avec les statuts et à la réglementation en vigueur, les collectivités adhérentes doivent à nouveau délibérer pour permettre l'adhésion des communes de l'ancien Syndicat Belle et Boutonne qui avait été acceptée simultanément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- annule ainsi la délibération en date du 18 Octobre 2010, acceptant l'adhésion simultanée des communes du Syndicat Belle et Boutonne et du Syndicat de Loubigné au SMAEP 4B.
- accepte la modification des statuts du Syndicat 4B pour permettre l'adhésion des communes de l'ancien Syndicat Belle et Boutonne à compter du 01 Janvier 2011.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- Réunion du CCAS le 20 Janvier 2011 à 20 heures

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- La commission travaille sur les projets d'aménagement des abords de la mairie, de l'arborétum et du complexe sportif.
- Le concours photo organisé par la municipalité est ouvert aux amateurs, habitants ou non la commune. La participation est gratuite. Chaque photographie présentée devra obligatoirement représenter le thème de l'eau et les clichés devront être pris sur la commune de Chef-Boutonne
- Réunion de la commission avec la commission « Travaux – Infrastructures – Voirie » le 18.01.2011 à 20 heures 30

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

- Distribution des journaux « Couleur Boutonne » et « Couleur à la Une » au début du mois de janvier.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- Réunion de la commission le 24.01.2011 à 18 heures
- Annonce de l'agenda des manifestations du mois

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- Réunion de la commission le 31.01.2011 à 20 heures 30
- Réunion de la commission avec la commission « Amélioration et valorisation du Patrimoine » le 18.01.2011 à 20 h30

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses

QUESTIONS DIVERSES

- A la fin du mois de décembre 2010, un point a été fait sur l'état et les besoins de renouvellement du matériel avec Louis-Noël ALBERT responsable du suivi des équipements. Il s'est avéré que la priorité pour 2011 serait l'achat d'une nouvelle tondeuse. Le Conseil Municipal en accepte le principe et demande à la commission « Finances – Marchés Publics » d'établir le cahier des charges (qui intégrera la reprise de la tondeuse actuelle) et de lancer la consultation.

- Une consultation sera également lancée pour l'achat de mobilier nécessaire dans la salle d'animations de la bibliothèque. Le point sera fait avec Christelle Filippini et Christiane Montel pour déterminer le besoin. Cet équipement pourrait être subventionné par le Conseil Général qui sera sollicité.

- Monsieur le Maire souhaite apporter comme il l'a fait à l'occasion des premières parutions, une réponse qui peut intéresser chaque citoyen, à la lettre N° 5 de « Chef Boutonne Alternative ». Il aborde ainsi les points suivants :

« Les après réunions du Conseil Municipal et l'absence de droit de réponse immédiat ... » : Monsieur le Maire précise que ce temps passé ensemble après avoir clos la séance publique est souvent l'occasion de fêter des anniversaires ou événements d'ordre privé, ensemble. Par ailleurs, est-il interdit que les élus restent après la levée de la séance ?

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 avril dernier, il avait été répondu à la demande de deux personnes émanant de Chef-Boutonne Alternative pour disposer d'un temps de parole pour poser des questions aux élus après la clôture des réunions du Conseil Municipal, en ces termes « *si la séance est close, on ne peut pas interdire aux spectateurs de poser les questions aux élus, même si le débat ne doit pas être relancé. La discussion est néanmoins importante et il convient de répondre en direct aux préoccupations ou aux questions, plutôt que de voir une interprétation « personnelle » à l'extérieur* ».

« Le Conseil Municipal de Jeunes ne concerne que les jeunes de moins de 14 ans et que fait-on pour les jeunes de 14 -18 ans ? ... » : Monsieur le Maire indique que la commission avait longuement réfléchi en concertation avec les associations de parents d'élèves associés à la mise en place de cette assemblée, sur la tranche d'âge à retenir. Les + de 14 ans sont souvent moins disponibles et il convenait d'avoir une certaine homogénéité les plus jeunes n'ont que 9 ans.

« Aides du CCAS : souhait d'un plus grand nombre d'entrées gratuites à la piscine pour la saison 2011... » : Madame Sylvie Magnain a dressé le bilan 2010 et regrette que très peu de bénéficiaires potentiels aient profité de l'action qui sera néanmoins reconduite, et précise que ceux qui ont utilisé ces entrées gratuites ne les ont pas utilisés en totalité.

« Création d'une maison des Jeunes : la commune doit en prendre l'initiative et l'insuffler à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ... » : La CdC soutient l'action des Centres de Loisirs de Chef-boutonne et de Sauzé Vaussais et a récemment créé les Relais Petite Enfance. L'action envers les loisirs des adolescents ne pourra être concrétisée qu'au moment du renouvellement des conventions de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Les élus sont conscients de cette nécessité mais ne sont pas seuls décideurs pour la mise en place de cet accueil.

« Comment évolue le projet de l'EHPAD » Plusieurs propriétaires ont été contactés pour l'achat d'un terrain adapté au projet. Le CCAS sera le décideur quant à l'évolution de ce dossier.

« Qu'en est il du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins ? » 3 actes de ventes sont en cours, des dossiers de permis de construire sont déposés. Monsieur le Maire regrette la disparition du Pass-Foncier qui donnait de gros avantages aux primo accédants et souligne qu'il existe de nouvelles possibilités financières sur lesquelles une communication sera faite.

« Espace ouvert aux Chef-Boutonnais qui veulent s'exprimer » Monsieur le Maire regrette que les propos soient anonymes.

En ce qui concerne « l'indemnisation des commerçants... » il indique que cela ne peut être envisageable car le contexte économique général contribue à la baisse des chiffres d'affaires de tous les commerçants et que l'impact évoqué des travaux, ne peut être quantifiable.

« Les frelons asiatiques – la collectivité doit prendre en charge la destruction des nids... » Les élus se sont posés la questions et l'association départementale des Maires se préoccupe du sujet car le frelon asiatique n'est pas identifié comme nuisible. A ce jour aucune directive n'est donnée. Cependant, une consultation a été lancée par la commune pour savoir comment pourrait s'organiser des interventions simultanées de destructions de plusieurs nids pour réduire les coûts pour les particuliers. Une information sera faite sur le sujet quant les éléments seront obtenus.

Monsieur le Maire apprécie ces questions de fond et l'intérêt que suscite la vie communale.

- Point sur les locations de logements communaux : arrivée d'une nouvelle locataire au lotissement de la gare le 01.03.2011 et nouveau locataire à la Résidence Gontier depuis début janvier 2011. Un des logements de la Place Emile Thomas reste vacant. (pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie)

- Réunion de la Commission « Finances –Marchés Publics » le 24.01.2011 à 14 heures.

- Plantation de 88 arbres sur le pré du Maine où 44 peupliers avaient été abattus par raison de sécurité.

- Monsieur Patrick Coirault sollicité au titre d' élu référent demande qui doit nettoyer les trottoirs. L'usage est que chaque riverain entretienne le trottoir qui longe le bâtiment qu'il occupe. Néanmoins sur des zones très fréquentées, la collectivité va essayer de faire passer la balayeuse qui maintenant le permet, sur la largeur de passage des piétons. Mais en aucun cas la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée à la place du riverain qui devrait s'en charger.

Il est précisé qu'à l'occasion du Salon des Maires, des contacts ont été pris pour trouver des solutions pour limiter les désagréments liés aux pigeons. Une entreprise a pris rendez vous pour identifier les solutions possibles localement.

Un règlement de voirie va être élaboré pour que chacun connaisse ses droits et obligations.

- Monsieur Michel Gornard transmet l'inquiétude de l'un des jardiniers des terrains qui longent le chemin du parc où l'écoulement de l'eau semble encore être un problème. Monsieur Joël Proust indique que la surverse n'est plus tout à fait étanche. La commission « Travaux » qui avait travaillé sur ce dossier va réétudier la question.

- Monsieur Michel Gornard déplore l'état des chemins blancs de la commune. Monsieur Joel Proust indique que le gel a joué un rôle important dans leur dégradation et que les aménagements faits n'ont pas toujours été concluants. Monsieur le Maire regrette que le « chemin des communaux » n'ait pas résisté au flux de véhicules devenu trop important par rapport à ce qu'il était et à ce qu'il devrait être. Il est, depuis sa réfection, utilisé comme une voie de contournement.

La commission en rediscutera car au gré de la discussion d'autres chemins sont mis en cause, chemin des Gravettes, Chemin vert. Monsieur Joël Proust précise que la responsabilité est parfois partagée avec les entreprises qui interviennent sans remettre en état. Contact sera pris avec elles.

- Monsieur Patrick Coirault reparle de la vitesse excessive dans le Chemin Vert en particulier celles des véhicules venant d'Ardilleux qui entrent dans l'agglomération sans en tenir compte.

Puis Monsieur le Maire clos la séance à zéro heure trente et demande si le public présent souhaite formuler des remarques ou questions.

Ainsi délibéré en Mairie de Chef-Boutonne le 17 Janvier 2011.

Le Maire
Fabrice Michelet

